

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.187

L'An deux Mille Quatorze, le 29 décembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 décembre 2014

DATE D’AFFICHAGE

Le 23 décembre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÉBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Florence DEAU représentée par M. Bernard GIRAUD
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Monsieur Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière « Centre Equestre de Royan »
Avance de Trésorerie

RAPPORTEUR : M. Philippe CAU

VOTE : 4 Abstentions

Unanimité des Suffrages Exprimés

La Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière « Centre Equestre de Royan » devrait cesser son activité, au plus tard le 31 mars 2015.

Or, la trésorerie de la Régie ne lui permet pas de faire face aux dépenses urgentes et notamment aux salaires.

Par ailleurs, la ligne de trésorerie obtenue auprès d'un établissement bancaire devra être remboursée par la Régie.

Il convient donc de consentir une avance de trésorerie à la Régie d'un montant de 158 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer une avance de trésorerie à la régie d'un montant de 158 000 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 décembre 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO